

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 08/10/2024 - 6780 - 2019 B 01300 - 879 166 924 - 2b2 properties

Société 2B2 PROPERTIES
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €uros
Siège social : Résidence Miraflorès – Bâtiment A – Entrée A2
3 Boulevard Mayol de Sénillosa
64200 BIARRITZ

RCS BAYONNE : 879 166 924

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2024

Le 25 septembre 2024 à 9 heures,

Les associés se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE, au siège social sur convocation verbale du Président.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par le Président : Monsieur Michel LUCAS

Le président constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des associés pour être soumis à l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- La feuille de présence.

Le président met à la disposition des associés pour être soumis à l'assemblée :

- Le rapport du président,
- Le texte du projet des résolutions.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
L'Associée unique a pris la décision suivante relative à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE RESOLUTION – DISSOLUTION ANTICIPEE – MISE EN LIQUIDATION AMIABLE

L'Assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé à Résidence Miraflorès – Bâtiment A – Entrée A2, 3 Boulevard Mayol de Sénillosa, 64200 BIARRITZ.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



1

DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

L'Assemblée générale nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation Monsieur Michel LUCAS demeurant à Résidence Miraflores – Bâtiment A – Entrée A2, 3 Boulevard Mayol de Sénillosa, 64200 BIARRITZ.

L'Assemblée générale met fin aux fonctions du Président à compter de ce jour.

La Société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution. Sa dénomination doit alors être suivie des mots «Société en liquidation».

Le ou les Liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des dispositions légales, pour réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés.

Les associés sont convoqués en fin de liquidation pour statuer sur les comptes définitifs, sur le quitus du ou des Liquidateurs et la décharge de leur mandat et pour constater la clôture de la liquidation.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Il sera tenu de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME - POUVOIR

L'Assemblée générale comme suite des résolutions qui précèdent donne tous pouvoirs au Liquidateur ou à toute personne que celui-ci souhaiterait se substituer, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés et le liquidateur.

Le Liquidateur¹

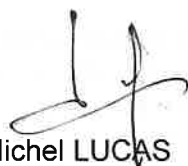
La Société 2B2 IMMO

représentée par M. Michel LUCAS²

*Bon pour acceptation des fonctions
de liquidateur
et certifié conforme*



Michel LUCAS



Michel LUCAS



Michel LUCAS³

¹ Signature de Monsieur Michel LUCAS précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions et certifiée conforme »

² Signature de Monsieur Michel LUCAS

³ Signature de Monsieur Michel LUCAS